la cgt fapt activités postales & télécoms
POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION

LE CHRONO SCOPE

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 125
Juin/Juillet 2025

Nos droits s'usent lorsqu'on ne s'en sert pas !

Une bonne partie de ce journal est consacrée à vos droits. Que vous soyez représentant de proximité ou salarié de toutes CSP, la défense de ses droits passe par la connaissance de ceux-ci et l'usage qu'on en fait.

Des droits qui ne sont plus utilisés passent progressivement aux oubliettes et il est difficile ensuite de les faire valoir à nouveau !

Dans ce numéro vous trouverez donc des informations utiles sur les droits des RPX *(page 3)*, sur les nouveaux minima conventionnels et les primes d'anciennetés actualisées suite aux NAO 2025 *(page 2)*.

Les salariés sous-traitants ont également des droit et la CGT les invite à s'organiser et à se syndiquer pour les défendre *(ci-contre)*.

Enfin vous trouverez comme d'habitude les principaux résultats de Chronopost en page 4 avec votre article « Culture » et... la CGT qui fête ses 130 ans !!

Bon anniversaire la CGT !

La précarité alimente la précarité, on peut sortir de cette spirale!

Dans les hubs comme dans les agences, la CGT Chronopost ne veut pas laisser de côté les salariés sous-traitants manutentionnaires ou trieurs.

Après plusieurs rencontres, nous avons eu l'occasion d'examiner des bulletins de salaire et d'échanger sur différents sujets. Il s'avère que de nombreux salariés sont à temps partiel et effectuent des heures complémentaires qui n'apparaissent pas toujours sur leurs bulletins, ce qui est illégal. Parfois apparait une prime de repas ou de remplacement qui vient partiellement compenser les heures sup non déclarées mais cela reste illégal car cela ne permet pas de s'assurer du paiement effectif de toutes les heures ni de leurs éventuelles majorations.

Ce procédé vise aussi à éviter des requalifications de contrat sur une durée plus importante, voire à temps complet (art L3123-13 du Code du travail). Contactez vos représentants CGT pour faire valoir vos droits !

Vos employeurs doivent respecter vos droits et Chronopost, le donneur d'ordre a la responsabilité de ne pas fermer les yeux en s'assurant que son sous-traitant respecte ses obligations sociales !

Gagner l'abrogation de la réforme des retraites

Nous avons été des millions en grève et en manifestation en 2023 contre le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, imposé par 49-3. Le gouvernement est fragile, le 5 juin il y aura enfin un vote à l'Assemblée. Il faut respecter la démocratie : près de 70 % de la population soutien l'abrogation. Aux députés de se prononcer, maintenant.

Maintenir l'emploi et l'avenir de l'industrie

Avec la CGT, la mobilisation des salarié·es de la Fonderie de Bretagne a permis de sauver les emplois et l'outil industriel. Mais, 300 plans de suppressions d'emplois sont toujours en cours. Face à l'urgence, la CGT exige un moratoire pour stopper en urgence les licenciements et le contrôle des aides publiques versées aux entreprises.

Combattre l'austérité, défendre les services publics

Au nom de l'austérité, les hôpitaux ferment, les transports publics saturent, l'école publique est sacrifiée pour financer les aides publiques aux entreprises et les cadeaux fiscaux aux plus fortunés.

Salaire Minimum des non-cadres et primes d'ancienneté 2025....

Si nos bulletins de salaire font toujours référence à la classification Chronopost (A, B, C, D, E), cette grille n'est plus mise à jour et ne sert plus de base de référence.

C'est la grille de la convention collective qu'on utilise y compris pour le calcul de nos primes d'ancienneté.

Attention, le respect de ces minima conventionnels selon l'ancienneté s'apprécie avec la prime d'ancienneté additionnée au salaire de base (sauf pour le salaire minimum à l'embauche qui s'apprécie hors prime d'ancienneté).

Grille conventionnelle en vigueur en 2025 (salaire de base brut mensuel)

Classification	Salaire à l'embauche	à 2 ans	à 3 ans	à 5 ans	à 6 ans	à 9 ans	à 10 ans	à 12 ans	à 15 ans
Ouvrier A coèf.120	1834	1870		1907			1943		1980
Ouvrier B coèf.128	1838	1875		1911			1948		1985
Ouvrier C coèf.150	1885	1922		1960			1998		2036
Employé B coèf.132,5	1838		1893		1948	2003		2058	2113
Employé C coèf.148,5	1885		1942		1998	2055		2111	2168
AM D coèf.157,5	1930		1988		2046	2105		2162	2220
AM D coèf.165	2023		2084		2144	2205		2226	2326
AM D coèf.175	2149		2214		2278	2343		2407	2472

Tableau des primes d'ancienneté en vigueur après les NAO 2025

Classe	2 ans	3 ans	5 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	20 ans	30 ans
A	36,68	55,02	91,70	110,04	165,06	220,08	275,10	330,12	366,80	458,50
B	36,76	55,14	91,90	110,28	165,42	220,56	275,70	330,84	367,60	459,50
C	37,70	56,55	94,25	113,10	169,65	226,20	282,75	339,30	377,00	471,00
D coèf.157,5		57,90	96,50	115,80	173,7	231,60	289,50	347,40	386,00	482,00
D coèf.165		60,69	101,15	121,38	182,07	242,76	303,45	364,14	404,60	505,70
D coèf.175		64,47	107,45	128,94	193,41	257,88	322,35	386,82	429,80	537,25
E coèf.225		82,86	138,10	165,72	248,58	331,44	414,13	397,16	552,40	690,50

Connaissez-vous VOS DROITS?

Le droit des représentants du personnel, c'est le droit de tous les salariés !

Le droit des représentants de proximité (RPX) a vocation à leur permettre de protéger les droits de tous les salariés.

RPX, faites respecter vos droits pour remplir votre mission envers les salariés.

Salariés, interpellez vos RPX pour qu'ils soient actifs !

Ne restez pas isolé ! Syndiquez-vous !

Réunion bimensuelle des RPX :

C'est le moyen de porter les attentes des salariés et de contraindre la direction à répondre par écrit et à prendre ses responsabilités. Majoritairement les RPX peuvent imposer une réunion mensuellement.

Local RPX :

Pour vous réunir, travailler et rencontrer les salariés. Pour faire vos questions, vos comptes-rendus. Exigez-le si vous ne l'avez pas déjà et utilisez-le ! Il doit selon nos accords être équipé d'un téléphone et d'un PC connecté à Internet.

Droit d'affichage :

Les RPX ont droit à un panneau d'affichage dédié ! Exigez-le et affichez vos questions et les réponses de la direction ou votre propre compte-rendu des réunions RPX.

Heures de délégation :

Utilisez-les pour aller à la rencontre des salariés sur toutes les phases. Elles doivent être posées essentiellement sur le temps de travail mais peuvent exceptionnellement être posées en dehors de la vacation et hors du site, par exemple pour rencontrer plus discrètement un salarié, l'inspection du travail, la CARSAT ou le médecin du travail...

Droit d'accès aux documents d'administration du personnel :

Vous avez le droit de consulter les feuilles de présence, le registre du personnel ou les contrats d'intérim pour vérifier les heures sup, les motifs du recours à l'intérim, le remplacement des absents, le non remplacement des grévistes, etc.

Liberté de circulation :

Elle est totale et sur tous les postes de travail. Elle est valable pendant et hors temps de travail. Votre badge doit être paramétré pour accéder à tous les postes de travail, y compris aux managers que vous représentez également (à l'exception du chef d'agence qui peut être représenter par le DSR régional ou national).

Droit d'alerte et droit d'enquête :

En cas d'atteinte aux droits d'un salarié, vous devez alerter la direction (et votre délégué syndical) qui procédera à une enquête conjointe avec vous. Vous devez également être informé des accidents du travail et participez aux enquêtes (arbre des causes, ...)

Droit à la formation :

Les RPX doivent se former et ils y ont droit comme tout salarié, sans perte de salaire. Il s'agit du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale. Interpellez vos syndicats départementaux CGT ou contactez vos DS régionaux.

Les RPX ont pour missions principales de porter les réclamations individuelles et collective des salariés qu'ils représentent en matière de conditions de travail, de droits, d'hygiène et de sécurité. Ils doivent être les premiers capteurs des situations à risque sur le terrain. Ils rendent comptes de leurs actions aux salariés de leur site ainsi qu'à leur syndicat et le cas échéant au CSE qui les désigne. Ils sont salariés protégés et ne doivent subir aucune discrimination ni entrave à leur évolution de carrière.

La CGT a 130 ans!

En 1895 naissait La Confédération Générale du Travail. Aujourd'hui elle compte 694 857 adhérents, en progression depuis 6 ans. C'est aussi 22000 bases syndicales, 857 unions locales et le premier syndicat le premier syndicat de proximité présent sur tout le territoire

Quelques grandes dates :

1906: Instauration d'une journée de repos obligatoire par semaine

1919: La journée de travail est fixée à 8 heures (contre 11 auparavant) et la semaine à 48h

1936: Grèves générales : Création des congés payés, semaine de 40 heures, conventions collectives, ...

1945/46: Création de la sécurité sociale, des comités d'entreprise, de la CAF, de la médecine du travail. Droit de vote des femmes,

1950: Création du SMIG

1956: Troisième semaine de congés payés

1958: Création de l'assurance chômage

1968: Grèves générales : Hausse du SMIG de 35% et des salaire de 10%, droit à la section syndicale d'entreprise, quatrième semaine de congés payés

1981: Semaine des 39 heures, cinquième semaines de congés payés, augmentation du SMIC de 10%, abolition de la peine de mort, dépénalisation de certaines pratiques sexuelles, libéralisation de l'audiovisuel

2000: Semaine de 35 heures

CULTURE - Livre

Les irresponsables

de Johann CHAPOUTOT

Ed Gallimard

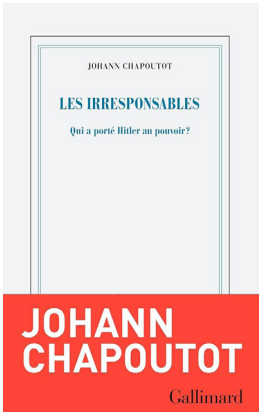

Un essai d'une troublante actualité sur l'arrivée d'Hitler au pouvoir !

L'historien décrypte méticuleusement la stratégie adoptée par les nazis en Allemagne, entre 1930 et 1933, afin d'accéder aux responsabilités. Et la compare à la montée de l'extrême droite aujourd'hui. La suite est un lent engrenage, qu'il démonte méticuleusement.

Cette histoire se déroule en Allemagne, entre mars 1930 et janvier 1933. Elle repose sur une lecture des archives politiques, des journaux intimes, correspondances, discours, articles de presse et Mémoires des acteurs et témoins majeurs. Elle révèle non pas la progression irrésistible de la marée brune, mais une stratégie pour capter son énergie au profit d'un libéralisme autoritaire imbu de lui-même, dilettante et, in fine, parfaitement irresponsable.

La démonstration est implacable et interrogeant le libéralisme autoritaire et les parallélismes avec l'époque actuelle.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

(facultatif)Téléphone perso : ..... pro : .....

Grade/ Classification : ..... Métier : .....

Service/Bureau (nom et adresse) : .....

.....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr